



Compte rendu CGT- FSU du CHSCT M du 8 décembre 2016

Délégation CGT - FSU : Fabrice Brucker, Isabelle Lepla, Daniel Bro, Camille Pujol, Yann Guiheneuf

Présidé par Régine Engström, SG du MEEM. Présence de Jean Le Dall, DIT.

Cette séance est destinée à finir l'ordre du jour du CHSCTM du 8 novembre 2016

En introduction, sur l'accident du 14 novembre à la DIR Est, la SG nous informe que le CHSCT de la DIR Est va faire une enquête accident.

Le ministère va organiser une journée de sensibilisation sur les risques professionnels liés à l'activité des agents des Dirs et des Dirms.

La SG rappelle que depuis 2014, le ministère a fait des campagnes de communication à l'intention des usagers de la route, une semaine de la sécurité des agents. La DIT organise chaque année des « Ateliers de la Sécurité » ouverts à tous les agents des DIR ; cette année il y avait 4 thèmes :

- un cadrage national pour les usagers en panne
- rééquilibrer gêne usager et intervention de sécurité
- retour d'expériences sur les accidents et quasi-accidents généralisés à l'ensemble des DIR
- réduction de vitesse vs balisage

La CGT est pour les actions de sensibilisation envers les usagers mais il faut intervenir sur l'organisation du travail : mise en œuvre de moyens matériels et humains supplémentaires.

Il est inadmissible de refuser des enquêtes !

La projection du film sur l'événement de la DIR Est, demandée par la CGT, aurait permis de sensibiliser les membres du CHSCTM.

Face à ses responsabilités le ministère préfère fermer les yeux, ne rien entreprendre de concret et continuer à faire de la communication.

Pour les agents victimes d'accidents, quels sont les garanties en matière de carrière, de rémunération ... ?

La CGT demande l'ouverture de négociations sur ces sujets.

La CGT intervient sur l'accident mortel dont a été victime un dépanneur sur l'A1 le 15 novembre sur les secteurs de la DIR Nord, et le refus de l'enquête accident par la SG de la DIR sur le motif de l'absence d'agent de la DIR N sur les lieux.

Pourquoi aucun agent de la DIR n'était sur les lieux à ce moment ?

M. Le Dall répond que le dépanneur intervenait seul sur un véhicule en panne, que le conducteur de PL avait un taux d'alcoolémie supérieur à la limite, le procureur a demandé un complément d'enquête, le CIGT n'était pas prévenu de l'accident ...

Dans la mesure où aucun agent de la DIR Nord n'est intervenu, la DIR N n'a pas diligencé d'enquête du CHSCT.

Le lien avec le service lui paraît distendu hormis que l'accident s'est passé sur la route ...

Bref, un travailleur est mort ; une enquête ? Circulez il n'y a rien à voir !

La CGT rappelle l'article 47 du décret 82 453 sur la responsabilité du chef de service concernant la sécurité et la santé des travailleurs des entreprises extérieures.

La SG répond qu'il n'y avait justement pas de coactivité car pas d'agent de la DIR présent !!!

C'est peut-être ça le problème !!!

5 – Point d'information relatif aux inspections des ISST en 2015

L'ISST référente au CHSCTM (Mme Guerber) pointe :

- retard sur les objectifs fixés en 2014 sur les RPS
- des absences de mises à jour des DUERP
- l'absence des contrôles hiérarchiques en matière d'H et S
- l'absence de lettres de cadrage médecins de prévention et CSP
- des manques dans le suivi des contrôles réglementaires obligatoires
- sur les risques, la coactivité, les risques chimiques et le risque incendie doivent mériter une attention particulière

Sur la coactivité, la CGT demande si c'est une question d'organisation ou d'intervention qui définit la coactivité notamment en prenant exemple sur l'accident de l'A1.

- L'ISST répond qu'il n'y avait pas coactivité ! ...mais qu'une enquête aurait été souhaitable...

La CGT intervient sur l'actualisation de la circulaire du 13 février 2014 sur la traçabilité de la pénibilité.

La CGT a demandé à plusieurs reprises depuis 6 mois un point sur la mise en œuvre des fiches de traçabilité.

L'administration communique à l'oral quelques éléments :

4 Dir ont répondu sur l'application des fiches d'exposition, 1 DIR a fait les fiches, 1 est en cours ...

Chacun partage le constat de la non application de cette circulaire.

La DGAFP engage pour 2017 – 2018 un travail de cartographie des métiers concernés par le dispositif « pénibilité », puis de référentiels métiers.

L'administration déclare que le ministère doit faire des référentiels métiers.

En conséquence, la CGT demande une nouvelle circulaire remplaçant celle du 13 février 2014, indiquant la suspension de la mise en œuvre des fiches de traçabilité jusqu'à la réalisation des référentiels métiers, comme l'indique la DGAFP.

Le rapport pointe également l'augmentation des accidents de trajet. Un point sera fait sur ce sujet en CHSCTM début 2017.

4 – Bilan d'étape relatif à l'instruction ministérielle du 19 août 2014 portant sur la prévention des RPS

Ce bilan présente par service l'état d'avancement sur la prévention des RPS.

Le nombre de service répondant est tellement faible que les résultats ne sont pas représentatifs.

Mais le constat doit être fait : derrière les déclarations d'intention, pas ou peu de choses ...

Malgré la multiplication des accidents, quelques fois graves, parfois mortels, des situations de souffrance au travail, le ministère est dans l'évitement des mesures qui s'imposent : arrêt des réorganisations, augmentation des moyens humains financiers et matériels permettant des organisations de travail qui protègent.

Au contraire, la politique mise en œuvre dégrade les conditions de travail et la santé des agents.